

Montréal, le 25 août 2009

## **PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS ÉDITION 2010**

### **PORTRAIT DE LA DERNIÈRE ÉDITION**

Le Prix littéraire des collégiens, comme son nom l'indique, est un prix littéraire décerné par un jury formé d'étudiants provenant des différents collèges et cégeps du Québec. L'an dernier lors de sa sixième édition, plus de 700 étudiants de 43 institutions collégiales du Québec, ainsi que des étudiants du Lycée l'Olivier de Marseille en France, ont été rassemblés autour d'une sélection de cinq œuvres de fiction québécoises parues au cours de l'année précédente, œuvres qu'ils ont lues avec attention sous la gouverne de leurs professeurs et dont ils ont discuté les qualités et les mérites avant d'arrêter leur choix. C'est l'écrivaine Catherine Mavrikakis qui a remporté le Prix littéraire des collégiens 2009 pour *Le Ciel de Bay City*, un roman publié chez Héliotrope. Soutenu par la Fondation Marc Bourgie, un organisme à but non lucratif voué à l'éducation et aux valeurs humanistes, le Prix littéraire des collégiens est doté d'une bourse de 5 000\$. Il constitue l'un des prix littéraires les plus importants au pays.

### **COMITÉ DE COORDINATION**

Au moment de la création du Prix littéraire des collégiens, la structure retenue pour la composition de son comité de coordination fut la suivante :

- 1 membre de la Fondation Marc Bourgie
- 1 membre de la direction des études d'un collège ou d'un cégep
- 4 professeurs de français du réseau collégial
- 1 représentant des partenaires du Prix (commanditaires, médias, etc.)

Les membres du comité de coordination fonctionnent en collégialité et acceptent un mandat annuel qui peut être renouvelé. Les quatre professeurs du comité initial, formé en 2003, se sont engagés pour un mandat de deux ans. Afin d'assurer une continuité au sein du comité, deux des quatre postes de professeurs seront renouvelables chaque année et ouverts aux professeurs de tout collège participant au prix. Le comité de coordination pourra s'adjoindre les personnes ressources ou les comités de travail nécessaires à son bon fonctionnement.

Le comité de coordination pour l'édition 2010 est le suivant :

- Fondation Marc Bourgie : Mme Claude Bourgie-Bovet, directrice de la fondation
- direction des études: Mme Marie-France Bélanger, D. E., Cégep de Sherbrooke
- professeurs :  
Mme Louise Noël, Collège Montmorency  
M. Bruno Lemieux, Cégep de Sherbrooke  
M. Simon Roy, Collège Lionel-Groulx  
Madame Yolaine Tremblay, Cégep de Ste-Foy
- partenaire : M. Bernard Descôteaux, *Le Devoir*
- personnes-ressources :  
Mme Louise Gérin-Duffy, bénévole  
M. Pierre Mackay, Éditeur web

## **PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES**

Les activités du Prix littéraire des collégiens sont soutenues par des partenaires et par des commanditaires qui ont à cœur la qualité et la diversité de la formation culturelle et littéraire des jeunes collégiens québécois dont :

- la Fondation Marc Bourgie
- le journal *Le Devoir*
- la Banque Nationale du Canada
- Quebecor Media Inc.
- le ministère de la Culture et des Communications du Québec
- le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec
- les collèges et cégeps participants
- le Consulat général de France à Québec
- la radio de la Première Chaîne de Radio-Canada
- le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ)
- l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)

## **CARACTÉRISTIQUES DU PRIX**

Les caractéristiques du Prix littéraire des collégiens sont les suivantes :

- Promouvoir la littérature québécoise actuelle auprès des étudiants des collèges et des cégeps en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture.

- Récompenser une œuvre originale écrite en français par un auteur ayant la citoyenneté canadienne. Seules peuvent être retenues les œuvres narratives de fiction (romans, récits, recueils de nouvelles) écrites en français par un auteur ayant la citoyenneté canadienne et publiées par un éditeur professionnel francophone. Le Prix est assorti d'une bourse de 5000 \$ remise à l'auteur lors d'une cérémonie.
- Reconnaître la qualité et la pertinence d'une œuvre dont l'autonomie narrative est claire; à cet égard, les titres d'une suite ou d'une série sont exclus. Pour l'édition 2010, les œuvres admissibles devront avoir été publiées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et le 31 octobre 2009.

## SÉLECTION DES ŒUVRES

La sélection des cinq œuvres soumises aux collégiens est faite par un comité de critiques littéraires assurant la couverture médiatique de la littérature québécoise, plus particulièrement de la littérature narrative. Cet exercice s'effectuera à la première semaine de novembre sous la direction de Jean-François Nadeau, directeur des pages culturelles du *Devoir*, et mettra à contribution une partie de son équipe des pages littéraires. S'ajouteront à ce comité Stanley Péan, président de l'UNEQ et écrivain, critique et animateur reconnu qui est par ailleurs le porte-parole du Prix littéraire des collégiens, un professeur-chercheur associé au CRILCQ et un critique littéraire associé à un autre média.

Lors de leur rencontre, ces journalistes et critiques littéraires confronteront leurs préférences en un débat convivial, chacun ayant dressé sa propre liste des meilleures œuvres de l'année. Après discussion, les membres du comité de sélection procéderont par élimination de façon à parvenir à un accord consensuel. Les titres des cinq œuvres ainsi choisies seront révélés en novembre lors d'une conférence de presse tenue au Salon du livre de Montréal.

## PARTICIPATION DES COLLÈGES ET DES CÉGEPS

Les institutions collégiales qui participent au Prix littéraire des collégiens doivent remplir une fiche d'inscription (fiche que l'on trouve à la fin du présent document) et acquitter des frais de participation de 200 \$, en échange de quoi le comité de coordination fournira un certain nombre de livres pour la tenue de l'activité. Le comité de coordination offre aussi aux institutions participantes un soutien supplémentaire en fournissant une *Trousse d'animation de lecture et de soutien pédagogique*. Le comité de coordination se charge aussi de l'organisation des délibérations nationales de Québec. En plus des frais d'inscription, les collèges et les cégeps doivent assurer un soutien logistique et financier au professeur responsable de l'activité et aux étudiants qui y participent (par exemple : mise à disposition d'un local pour les rencontres littéraires et contribution au paiement des frais liés à l'activité).

## PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

Le Prix est décerné par un jury formé d'étudiants des collèges et des cégeps, accompagnés dans leur démarche par un professeur de français. Ainsi, les étudiants qui participent au projet s'engagent à lire les cinq œuvres sélectionnées et à prendre part aux discussions littéraires du groupe duquel ils font partie. De plus, ces étudiants devront prendre part au vote national visant à faire ressortir le titre le plus méritant. Ainsi ils devront établir une sélection locale de trois titres et prendre part à l'élection du délégué de leur groupe qui défendra leur sélection lors des délibérations nationales (voir ci-après la rubrique « Mode d'attribution du prix » pour plus de détails). De plus, les autres aspects du Prix (conception de l'affiche, organisation de la cérémonie de remise du Prix, etc.) font appel le plus possible aux compétences d'étudiants et intègrent ces derniers à plusieurs étapes du processus.

Chaque collège détermine la composition de son jury étudiant. Ainsi l'activité peut être intégrée ou non à un cours d'un programme offrant une formation littéraire (Arts et Lettres ou Sciences, Lettres et Arts) ou à un cours de la formation générale (le cours « propre au programme » par exemple, ou encore le cours 601-103). Cette activité peut aussi entraîner la formation d'un cercle de lecture composé d'étudiants d'un ou de plusieurs programmes.

Par ailleurs, dans toutes les institutions participantes, tous les étudiants qui auront pris part au jury et qui se seront rendus au bout du processus de lecture critique seront admissibles à un concours de critique littéraire, dans le cadre duquel ils pourraient voir leur texte publié dans *Le Devoir*, ainsi qu'au tirage de plusieurs prix de participation de grande valeur, dont des abonnements au journal *Le Devoir*, des bourses d'études offertes par la Fondation Marc Bourgie et un séjour culturel en francophonie, un cadeau du Consulat général de France à Québec.

## DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque collège étant libre de déterminer la composition de son jury étudiant, il en va forcément de même en ce qui concerne la démarche pédagogique envisagée : rédactions, évaluées ou non, de fiches de lecture, de recensions, de critiques élaborées, de dissertations ou d'essais, de textes de fiction inspirés des œuvres en lice, de présentations orales, etc.

Toutefois, la (les) personne(s) responsable(s) de l'activité devra(ont) s'assurer que les œuvres retenues auront fait l'objet d'une lecture attentive et critique de même que d'échanges et de débats, afin que les membres du jury soient en mesure d'effectuer un choix éclairé au moment de désigner le lauréat du prix.

## MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Les étudiants des collèges et des cégeps participants constituent le jury du Prix et sont appelés à en désigner le lauréat. À cet égard, le Prix sera décerné à l'œuvre qui aura recueilli le plus fort assentiment selon un mode de scrutin mixte qui reconnaît, d'une part, les votes de tous les jurés et, d'autre part, les votes des délégués de chacune des institutions, ces derniers étant élus par leurs pairs afin d'agir à titre de porte-parole de leur groupe lors des délibérations nationales. Ce processus se déroule en deux étapes :

- Première étape : les délibérations locales

Les délibérations locales ont lieu dans toutes les institutions. À cette occasion, les étudiants discutent des cinq œuvres qu'ils ont lues et votent pour établir leur trio gagnant; ils élisent aussi un de leurs pairs comme porte-parole de leur groupe aux délibérations nationales. Les résultats du vote national déterminent les trois titres qui seront soumis aux délégués qui se rendront à Québec.

- Seconde étape : les délibérations nationales

En avril, les délégués étudiants se retrouvent dans la capitale afin de discuter des trois œuvres qui se sont qualifiées au premier tour de vote. Lors de ces délibérations, les délégués doivent prendre part au débat en ayant à l'esprit les discussions, les arguments et les choix du groupe dont ils sont les porte-parole. Au terme de ce processus délibérant, un vote est tenu et c'est l'auteur de l'œuvre qui obtient la majorité des voix qui est alors proclamé lauréat du Prix littéraire des collégiens.

## REMISE DU PRIX

Le Prix littéraire des collégiens sera remis au printemps lors d'une cérémonie qui privilégiera la célébration de la littérature et de la créativité des étudiants ayant participé à son processus d'attribution. La date et l'heure exactes de la remise, qui aura lieu lors du Salon international du livre de Québec, seront précisées ultérieurement.

## ÉCHÉANCIER

- **Octobre**            Date limite d'inscription : le vendredi 9 octobre 2009.
- **Novembre**        Dévoilement des cinq titres en lice le vendredi 13 novembre.
- **Janvier**            Début des activités de lecture dans les collèges et les cégeps.
- **Mars-Avril**        Délibérations locales, élection des représentants et scrutin général.
- **Avril**                Délibérations nationales le jeudi 8 avril et cérémonie de remise du Prix le 9 avril à 13 heures au Salon international du livre de Québec.

## INFORMATIONS

Pour toute information supplémentaire, vous êtes invité(e) à visiter notre site Internet ([www.prixlitterairedescollegiens.ca](http://www.prixlitterairedescollegiens.ca)) ou à adresser votre demande à l'un ou l'autre des membres du comité de coordination selon la nature des renseignements que vous désirez obtenir.

### **Informations générales :**

Mme Claude Bourgie-Bovet, directrice  
Fondation Marc Bourgie  
1980, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R6  
tél. : (514) 931-1980  
adresse électronique : [cbourgie@prixlitterairedescollegiens.ca](mailto:cbourgie@prixlitterairedescollegiens.ca)

### **Informations administratives :**

Mme Marie-France Bélanger, directrice des études  
Cégep de Sherbrooke  
475, rue du Parc  
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1  
tél. : 819-564-6350 poste 152  
adresse électronique : [marie-france.belanger@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:marie-france.belanger@cegepsherbrooke.qc.ca)

### **Informations pédagogiques :**

Mme Louise Noel, professeure  
Collège Montmorency  
475, boulevard de l'Avenir  
Laval (Québec) H7N 5H9  
Tel : 450-975-6100 poste 6802  
Adresse électronique : [lnoel@cmontmorency.qc.ca](mailto:lnoel@cmontmorency.qc.ca)

**FICHE D'INSCRIPTION À L'ÉDITION 2010**  
**DATE LIMITE : LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2009**

**Les frais d'inscription sont de 200 \$ par institution**

**Veillez S.V.P. faire le chèque à l'ordre du Prix littéraire des collégiens**

---

---

Nom de l'institution : .....

Adresse : .....

Personne responsable de l'activité: .....

Titre : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

---

---

Par la présente, le ..... s'engage à participer à  
(nom de l'établissement)

l'édition 2010 du Prix littéraire des collégiens, selon les modalités établies par le comité de coordination\*.

Signature obligatoire du Directeur ou de la Directrice des études

Signature : .....

Titre : .....

\* Pour être valide, la fiche d'inscription doit être signée par une personne autorisée à s'engager au nom de l'institution et accompagnée d'un chèque au montant de 200 \$ fait à l'ordre du Prix littéraire des collégiens.

---

---

**Veillez faire parvenir la fiche dûment remplie ainsi que le chèque à l'adresse suivante :**

**PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS**

1980, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R6